

REVUE DE PRESSE



15/10/2025



FONCTION PUBLIQUE

Retraites, dialogue social, budget 2026... les annonces de Sébastien Lecornu lors de sa déclaration de politique générale

Quelques jours après sa nouvelle nomination à Matignon (<https://www.aefinfo.fr/depeche/738944-emmanuel-macron-nomme-de-nouveau-sebastien-lecornu-premier-ministre>) et après avoir présenté le matin même en Conseil des ministres les PLF (Projet de loi de finances) et PLFSS (Projet de loi de financement de la sécurité sociale) pour 2026, Sébastien Lecornu a prononcé le 14 octobre 2025 sa déclaration de politique générale dans un contexte politique particulièrement tendu. Sous la menace de plusieurs motions de censure, le Premier ministre a notamment annoncé une suspension de la réforme des retraites jusqu'en janvier 2028 et confirmé son renoncement à utiliser l'article 49 alinéa 3 de la Constitution.



"Nous ne pouvons pas placer notre pays en dépendance durable de prêteurs étrangers et je ne serai pas le Premier ministre d'un dérapage des comptes publics", a affirmé Sébastien Lecornu quelques jours avant l'ouverture des débats budgétaires pour 2026. JBVNews

Rarement une déclaration de politique générale n'aura été prononcée dans un climat politique aussi instable. Mardi 14 octobre 2025, cinq jours après avoir été renommé par le président de la République – il avait démissionné le 6 octobre en considérant que les conditions de son maintien à Matignon "n'étaient plus réunies" (lire sur AEF info

(<https://www.aefinfo.fr/depeche/738620-le-premier-ministre-sebastien-lecornu-a-presente-sa-demission-a-emmanuel-macron-qui-la-acceptee>)) –, Sébastien Lecornu s'est adressé à la représentation nationale à l'Assemblée nationale. Il a présenté aux députés une feuille de route largement concentrée sur les échéances budgétaires à venir.

Son objectif ? Convaincre les députés de ne pas le censurer immédiatement et laisser son gouvernement entrer dans les débats parlementaires sur les PLF et PLFSS pour 2026. Ce proche d'Emmanuel Macron sera fixé dans les prochains jours, deux motions de censure ayant été déposées le 13 octobre par des députés de gauche emmenés par LFI (La France insoumise) d'une part, et l'extrême droite d'autre part. Elles seront examinées le 16 octobre en début de matinée.

Pas d'utilisation de l'article 49 alinéa 3

Pour parvenir à obtenir la clémence de l'hémicycle, Sébastien Lecornu a tout d'abord réaffirmé son engagement de ne pas utiliser l'article 49 alinéa 3 de la Constitution. L'abandon de cet outil constitutionnel permettant au gouvernement d'imposer un texte à l'Assemblée nationale, au risque d'engager sa responsabilité, avait déjà été annoncé par le Premier ministre le 3 octobre dernier (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/738517-en-quete-de-compromis-politiques-sebastien-lecornu-renonce-a-utiliser-larticle-493-de-la-constitution>)). "Dans une assemblée divisée, un gouvernement, même en s'appuyant sur la majorité la plus relative, ne peut, dans la durée, agir sans tenir compte des oppositions. Ce n'est pas

possible, ce n'est plus possible. Et, surtout : ce n'est pas souhaitable. J'avais renoncé à utiliser l'article 49 alinéa 3 de la Constitution. C'est la garantie pour l'Assemblée Nationale, que le débat, notamment budgétaire mais pas seulement, dans tous les domaines, vivra, ira jusqu'au bout. Jusqu'au vote", a confirmé le locataire de Matignon devant les députés. À ses yeux, cette décision de renoncer à l'article 49 alinéa 3 de la Constitution constitue "presque une révolution" en accordant au Parlement "le dernier mot". "À vous de saisir ce pouvoir qui est une chance, un bel exercice de responsabilité pour montrer à toutes celles et ceux qui en doutent que la démocratie représentative n'est pas morte et que l'Assemblée nationale et le Sénat restent l'endroit du pouvoir de décision, du pouvoir d'agir", a-t-il lancé aux parlementaires. Avant d'ajouter : "Sans utilisation du 49-3, le gouvernement devra changer de méthode : il faudra des discussions préalables, des compromis, le souci du détail et ne jamais refuser la technicité et l'âpreté du débat."

Suspension de la Réforme des retraites jusqu'en 2028

Sur le fond, le chef du gouvernement était attendu au tournant sur l'une des principales réformes d'Emmanuel Macron depuis son accession à l'Élysée en 2017 : la réforme des retraites d'avril 2023 actant notamment le décalage progressif de l'âge légal de départ de 62 ans à 64 ans. Le Parti socialiste, groupe clef pour lui éviter la censure dans les prochains jours, exige une "suspension immédiate et complète" de la mesure d'âge ainsi que de l'accélération de l'allongement de la durée de cotisations.

En réponse, le Premier ministre a posé sur la table plusieurs engagements en ce sens. "Je proposerai au Parlement dès cet automne que nous suspendions la réforme de 2023 sur les retraites jusqu'à l'élection présidentielle. Aucun relèvement de l'âge n'interviendra à partir de maintenant jusqu'à janvier 2028, comme l'avait précisément demandé la CFDT. En complément, la durée d'assurance sera elle aussi suspendue et restera à 170 trimestres jusqu'à janvier 2028", a détaillé Sébastien Lecornu.

Pour autant, l'ancien ministre des Armées a estimé que "suspendre pour suspendre n'a aucun sens" et serait "irresponsable". "Cette suspension doit installer la confiance nécessaire pour bâtir de nouvelles solutions. La suspension pour faire mieux est la solution, si chaque acteur sait en tirer quelque chose", a-t-il expliqué. Selon lui, la suspension coûtera 400 millions d'euros en 2027 et "devra donc être compensée par des économies". À défaut, prévient-il : "Je n'endosserai pas un résultat qui mettrait en danger la crédibilité de notre pays, et encore moins notre système de retraite tout entier."

Le Premier ministre a également considéré que la suspension de la réforme des retraites jusqu'à l'élection présidentielle doit être "une opportunité" pour le paritarisme et la "démocratie sociale", quelques mois après l'échec du conclave lancé par François Bayrou (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/733437-live-concertation-sur-les-retraites-les-partenaires-sociaux-se-quittent-sur-un-constat-dechec>)). Pour y parvenir, Sébastien Lecornu a dévoilé son intention de proposer, "dans les prochains jours, d'organiser une conférence sur les retraites et le travail, en accord avec les partenaires sociaux". L'objectif étant de "poser la question de l'ensemble de la gestion de notre système de retraites", de la prise en charge du régime par les organisations syndicales et patronales jusqu'à la question de la pénibilité. "Si la conférence conclut, le gouvernement transposera l'accord dans la loi", s'est engagé le locataire de Matignon.

"La fierté d'être travailleur"

Par ailleurs, il s'est attardé sur "un sujet majeur qui a traversé notre pays" : "Le mérite, la dignité et le courage des travailleurs." "La fierté d'être travailleur, c'est la fierté de nos entreprises, qui ne sont pas l'affaire que des patrons mais aussi de tous les salariés", a estimé Sébastien Lecornu en rappelant que "l'effort mérite reconnaissance et récompense". À l'instar de ses prédécesseurs, il identifie deux "problèmes majeurs" : un accès trop tardif au marché du travail et une sortie trop anticipée d'une part ; "trop d'emplois de service moins rémunérés et pas assez d'emplois industriels qualifiés" d'autre part.

Afin de s'attaquer à ces difficultés, le Premier ministre compte demander au nouveau ministre du Travail, Jean-Pierre Farandou, "d'engager dès cet automne des négociations par branche pour développer des parcours permettant aux salariés en bas de l'échelle de devenir agents de maîtrise et cadre". "Le travail, le mérite, la volonté de progresser doivent être encouragés et récompensés. On ne peut pas rester au Smic (Salaire minimum interprofessionnel de croissance) des années sans perspective de progression", a-t-il lancé. Tout en se déclarant ouvert à des propositions venant de "plusieurs groupes parlementaires pour le pouvoir d'achat des travailleurs". "Toutes seront débattues et font actuellement l'objet d'un travail technique par les ministres en charge", a promis Sébastien Lecornu.

"urgent de continuer à dépenser moins"

Au-delà de la question des retraites, le Premier ministre a longuement évoqué la question budgétaire en revenant sur les textes présentés en Conseil des ministres. Selon lui, ces derniers contiennent une "maîtrise des comptes publics qui réduira le déficit" public, avec un objectif de déficit fixé à 4,7 % du PIB en 2026. Si le locataire de Matignon a accordé aux parlementaires une marge de manœuvre, il a prévenu : Le déficit "devra être à moins de 5 % du PIB car cet impératif de souveraineté s'impose à nous tous. Nous ne pouvons pas placer notre pays en dépendance durable de prêteurs étrangers et je ne serai pas le Premier ministre d'un dérapage des comptes publics". Pour renforcer son propos, Sébastien Lecornu a affirmé que l'objectif de 5,4 % de déficit pour 2025 sera "respecté".

"Le gouvernement proposera un projet, qui, par essence, est perfectible. Il est urgent de continuer à dépenser moins", a-t-il poursuivi en affirmant que "des économies seront faites et qu'il faudra qu'elles s'inscrivent dans un cadre pluriannuel en s'appuyant sur une véritable réforme de l'État". Sébastien Lecornu a également précisé vouloir s'appuyer sur la simplification. "D'autres économies seront engagées en luttant plus rigoureusement contre les fraudes, qu'elles soient sociales ou fiscales. Là encore, c'est une question de justice", a-t-il ajouté en s'appuyant notamment sur le projet de loi sur les fraudes sociales et fiscales, également présenté le 14 octobre en Conseil des ministres.

Malgré sa volonté de concentrer l'effort sur une baisse de la dépense publique, Sébastien Lecornu a reconnu qu'il y aura "par ailleurs des baisses d'impôts pour les petites et moyennes entreprises [et des] hausses d'impôts ciblées et exceptionnelles pour certaines très grandes entreprises". "Nous croyons que réussir par son travail est une bonne chose, nous voulons une société où il est bon de travailler, de réussir et d'innover", a plaidé le Premier ministre en référence au débat sur la "justice fiscale".

Dialogue social (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21299>) Emploi (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21301>) Financement - Budget (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21298>) Pouvoirs publics (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21357>) Protection sociale (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21306>) Réformes (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21297>)

La contrôleuse des prisons dénonce leur « vétusté préoccupante », qui porte atteinte « aux droits fondamentaux des détenus »

Surpopulation carcérale, prolifération de cafards, rats ou punaises de lits... Dans un avis publié mercredi, la contrôleuse générale des lieux de privation de liberté, Dominique Simonnot, dénonce des conditions « indignes ».

Le Monde avec AFP

Publié aujourd'hui à 09h38, modifié à 10h55 • Lecture 1 min.



Une cellule de la maison d'arrêt de Nice, en septembre 2024. K.BIZARD/CGLPL

De nombreux établissements pénitentiaires sont d'une « *vétusté préoccupante* », qui concourt à maintenir un « *très grand nombre de personnes détenues dans des conditions indignes, attentatoires à leurs droits fondamentaux* », met en garde la contrôleuse générale des lieux de privation de liberté (CGLPL), Dominique Simonnot, critiquant « *l'inertie de l'Etat* ».

Dans un avis, publié mercredi 15 octobre au Journal officiel, mais datant du 12 mai, M^{me} Simonnot observe qu'« *à ce jour encore, de nombreuses maisons d'arrêt sont installées dans des bâtiments du XIX^e siècle* ». « *Le fonctionnement continu de ces structures depuis des décennies, associé à de graves insuffisances dans leur maintenance, a inévitablement entraîné leur extrême dégradation* », constate-t-elle. En 2023, une partie des couloirs de la maison d'arrêt de Rouen s'est ainsi effondrée, « *conséquence du manque d'entretien chronique de bâtiments anciens et des infiltrations d'eau* ».

L'insalubrité concerne toutefois aussi certains établissements pourtant installés dans des locaux récents, « *souvent en raison de malfaçons dans le projet de construction* », explique-t-elle encore, évoquant notamment le centre de détention de Fleury-Mérogis, dans l'Essonne. Inauguré en

septembre 2023, il a fermé un an après, en raison de « *fuites d'eau importantes, de "l'humidité" et des "moisissures"* ».

Surpopulation carcérale chronique

Les établissements pâtiennent aussi parfois d'installations électriques défectueuses, comme à Nice, et de la prolifération de cafards, rats ou punaises de lits, détaille le texte. Or, la vétusté de ces bâtiments est « *directement à l'origine d'atteinte aux droits fondamentaux des détenus* », à leur sécurité et à leur intimité.

Dans un contexte de surpopulation carcérale chronique – la densité carcérale était de près de 135 % au 1^{er} septembre, selon le ministère de la justice – « *la moindre fermeture de cellule pour travaux* » aggrave « *la promiscuité* » dans les autres cellules, où sont regroupés les détenus. Ce qui accélère, par voie de conséquence, l'usure des équipements et des infrastructures.

Lire aussi | [Le sujet de la régulation carcérale gagne des points dans le débat politique](#)

« *Malgré des alertes répétées* », l'action des autorités est « *insuffisante* », les réponses apportées par les pouvoirs publics étant « *généralement inadaptées* » et « *pas à la hauteur des enjeux* », critique la CGLPL, qui « *recommande que chaque établissement pénitentiaire vétuste fasse l'objet d'un diagnostic approfondi, permettant de déterminer sans délai les mesures à prendre quant à son avenir* ».

Dans ses observations envoyées à la fin d'août en réponse à cet avis, le ministre de la justice, Gérard Darmanin, faisait savoir que « *des diagnostics ont été effectués pour les établissements les plus vétustes afin d'identifier les travaux nécessaires et d'élaborer des propositions de phasage des opérations* ». Il rappelle avoir, par ailleurs, lancé deux appels d'offres pour la construction de 3 000 places de prison modulaires construites en dix-huit mois.

Lire aussi | [Comment, sans le dire, Gérard Darmanin veut faire baisser le nombre de prisonniers](#)

Le Monde avec AFP

Le Monde Ateliers

Découvrir

Cours du soir

De l'art de juger : dans les coulisses des procès

Atelier d'écriture

Quinze heures d'apprentissage avec Jean Rouaud

Cours du soir

Comprendre le grand désordre mondial par les cartes avec Delphine Papin

Retraite : qui est vraiment concerné par l'abattement forfaitaire proposé dans le projet de budget 2026

Dans son budget, Sébastien Lecornu reprend une mesure de son prédécesseur, François Bayrou : remplacer l'abattement fiscal des retraités de 10 % par un abattement forfaitaire. Une mesure censée avantager les ménages les plus modestes... au détriment des plus aisés. Explications.



Dans son projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2026, présenté ce mardi in extremis au Parlement, le gouvernement Lecornu II maintient l'idée de remplacer l'abattement fiscal des retraités de 10 %, par un abattement forfaitaire annuel. (Shutterstock)

Par **Enrique Moreira**

Publié le 14 oct. 2025 à 15:53 | Mis à jour le 15 oct. 2025 à 10:44



Votre abonnement vous permet d'accéder à cet article

Décidément, dans leur quête d'un effort budgétaire, les différents gouvernements d'Emmanuel Macron n'entendent pas épargner les retraités. Dans [son projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2026](#), présenté ce mardi in extremis au Parlement, le

gouvernement Lecornu II maintient l'idée de remplacer [l'abattement fiscal des retraités de 10 %](#), par un abattement forfaitaire annuel de 2.000 euros par personne.

A l'origine, ce n'était qu'une idée qui flottait dans l'air depuis le début de l'année. Depuis, elle a été concrétisée [par François Bayrou mi-juillet](#) lors de la présentation de ses pistes pour réaliser 40 milliards d'euros d'économies en s'attaquant à cet avantage dont bénéficient les retraités depuis 1978. Une mesure présentée comme « plus juste », devant permettre de recentrer le dispositif fiscal « vers les retraités modestes et de classe moyenne », selon les mots de la ministre chargée des Comptes publics de l'époque, Amélie de Montchalin.

LIRE AUSSI :

- **DECRYPTAGE - Retraites : travailler plus longtemps pour compenser la fin de l'abattement fiscal de 10 % ?**

Seulement, dans les faits, la chose semble plus complexe qu'il n'y paraît. Selon une note publiée par l'Institut des politiques publiques (IPP) le 29 juillet, la nouvelle formule de calcul du revenu imposable pénaliserait [1,4 million d'individus](#) (soit environ un retraité sur douze). Tandis que seulement 100.000 retraités (1 % d'entre eux) bénéficieraient de la réforme, selon les calculs de Sylvain Duchesne, économiste au pôle fiscalité des ménages de l'IPP.

12,5 % d'impôts en plus

Jusqu'à présent, l'abattement de 10 % s'applique aux revenus du foyer. Ainsi, si vous avez perçu 40.000 euros de pension et votre conjoint 4.000 euros en 2024, vous avez droit à un abattement de 4.000 euros, lui à un abattement de 400 euros porté au minimum à 450 euros.

VIDEO - Sébastien Lecornu annonce la suspension de la réforme des retraites

Ce contenu est hébergé sur Dailymotion

Pour des raisons de confidentialité, il reste masqué tant que vous n'avez pas accepté les cookies de ce partenaire. Acceptez-les pour y accéder.

Mais comme l'abattement global de votre foyer fiscal (4.450 euros) dépasse le plafond de 4.399 euros, c'est ce plafond qui a été déduit de vos revenus par le fisc lors de la déclaration 2025.

Selon les calculs réalisés par « [Le Parisien](#) » en juillet dernier, avec la nouvelle formule, « un retraité veuf (de plus de 65 ans) avec 25.000 euros de pensions paiera avec la nouvelle mouture 80 euros d'impôts en plus par an (+12,5 %) ». En effet, avec l'abattement fiscal de 10 %, celui-ci aurait pu déduire jusqu'à 2.500 euros, ce qui n'excédait pas le plafond de 4.399 euros. Désormais, il ne pourrait déduire que 2.000 euros maximum de ses revenus.

« A revenu équivalent, on va défavoriser les personnes seules »

Valérie Batigne, fondatrice de Sapiendo

En revanche, « un couple totalisant 50.000 euros de pension chacun - soit le double - ne verra sa facture fiscale n'augmenter que de 60 euros (+3 %) » après la réforme.

Avec l'ancienne formule, ce couple aurait pu déduire jusqu'à 4.399 euros (10 % de 50.000 euros dépassant le plafond) contre 4.000 euros désormais. En conséquence, son imposition aussi augmentera mais dans une moindre mesure que celle d'une personne retraitée vivant seule.

LIRE AUSSI :

- **TRIBUNE - Fiscalité : « L'abattement de 10 % est injustifié pour tous, pas seulement pour les retraités »**

« Avec un tel système, à revenu équivalent, on va défavoriser les personnes seules », constatait déjà Valérie Batigne, fondatrice du cabinet de conseil en retraite Sapiendo. Et pour les personnes veuves, la pension de réversion pourrait alors un peu plus aggraver la situation.

Structure de revenus

D'autant plus que l'écart s'accroît à mesure que le niveau de revenus augmente. Ainsi, un retraité veuf touchant 40.000 euros de pensions par an débourse par exemple 4.565 euros d'impôts avec l'abattement forfaitaire de 2.000 euros contre 3.965 euros avec les 10 %, soit tout de même 600 euros de plus (+15,1 %).

Tandis qu'un couple percevant le double de pensions ne verra son imposition augmenter que de 120 euros (+1,5 %) à 9.131 euros. L'impact de la réforme « varie fortement en fonction de la structure des revenus », rappelait alors Pierre Madec, économiste de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE).

LIRE AUSSI :

- **EDITO** – Retraite : la capitalisation, c'est pour quand ?
- **EXCLUSIF** – Budget : ce projet du gouvernement qui cible les retraités jusqu'en 2030

Enrique Moreira

THÉMATIQUES ASSOCIÉES

Service public

Finances Publiques

Retraites

François Bayrou

« Si l'Europe ne maîtrise pas les systèmes de paiement qui font circuler la monnaie, elle subira le diktat de ceux qui les contrôlent »

CHRONIQUE



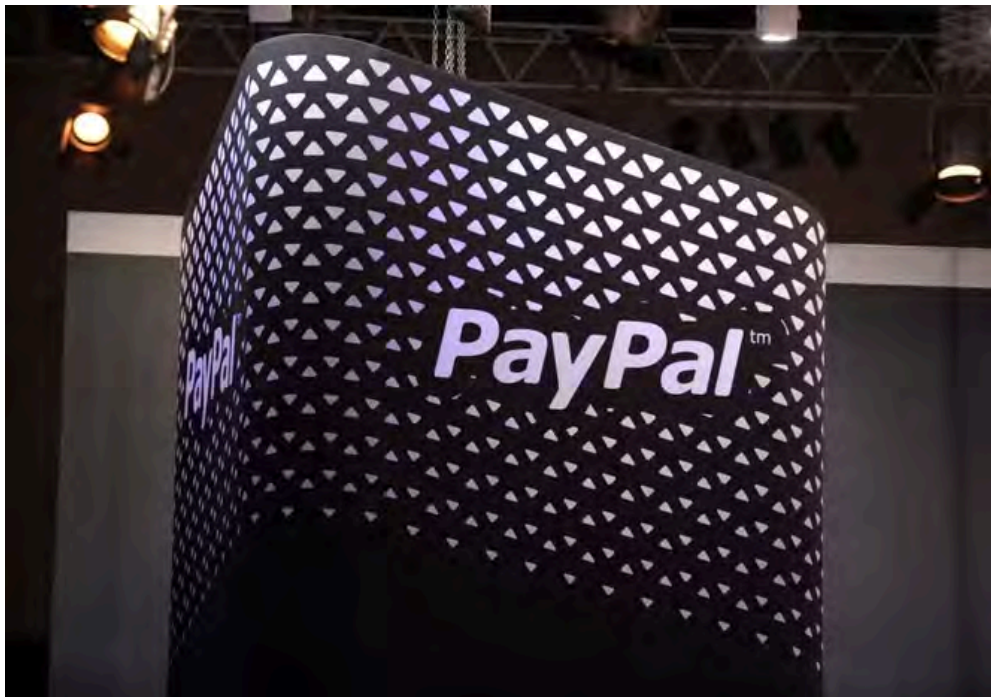
Pierre-Cyrille Hautcœur

Directeur d'études à l'EHESS (Ecole d'économie de Paris)

Avec l'essor des « stablecoins », les monnaies et systèmes de paiement nationaux se trouvent menacés et l'indépendance des nations concernées, explique Pierre-Cyrille Hautcœur, dans sa chronique.

Publié le 01 octobre 2025 à 18h30 | Lecture 2 min.

Article réservé aux abonnés



Logo de PayPal, système de paiement privé qui a lancé un « stablecoin » adossé au dollar en 2023. A Saint-Denis, durant LeWeb2013, le 10 décembre 2013. ERIC PIERMONT / AFP

Le soutien du président des Etats-Unis aux monnaies privées – notamment aux jetons numériques dits « stables », adossés au dollar – représente peut-être son plus grand défi à l'ordre international existant et notamment à l'Europe. Dans une tribune diffusée fin septembre par la Banque de France, Agnès Bénassy-Quéré, seconde sous-gouverneure de l'institution, parle d'un « enjeu de souveraineté » pour qualifier la dépendance de la France, et, plus largement, celle de l'Europe, envers des outils privés de paiement, qui sont essentiellement états-unien : les réseaux de cartes de débit/crédit dominants aujourd'hui, les monnaies numériques (jetons ou monnaies des Gafam) demain.

Lire aussi | [L'essor spectaculaire des stablecoins, ces répliques numériques des monnaies qui contournent les banques](#)

Parmi toutes les fonctions de la monnaie, celle de paiement est souvent minorée, tant elle semble aller de soi. Pourtant, les transformations des moyens de paiement ont toujours reflété la tension, inhérente à la monnaie, entre l'initiative privée et l'action publique comme entre les niveaux national et international. Sur le temps long, les autorités publiques ont mieux réussi à imposer l'usage d'unités de compte dans les contrats – comme en France, dès le XIV^e siècle – qu'à contrôler les moyens de paiement, largement laissés à l'initiative privée. C'était bien sûr le cas des lettres de change ou des dépôts bancaires, réservés au monde marchand.

Les innovations en matière de paiement ont été nombreuses : compensation entre comptes par des banques semi-publiques, billets de banque, puis chèques, avant les monnaies électroniques récentes. Certaines expériences ont été menées en coopération par des acteurs publics et privés, comme les banques de compensation de Venise au XVI^e siècle ou celles d'Amsterdam aux XVII^e et XVIII^e siècles.

Risque d'effondrement

Des acteurs privés bénéficiant d'un privilège – comme les banques d'Angleterre et de France – ont convaincu les Etats de leur capacité à l'exercer sans trop d'abus. Mais il est arrivé que les choses se passent mal et que des abus soient commis, souvent à cause d'un mélange d'opportunismes publics (à fin budgétaire) et privés. L'épisode du Système de Law (1695-1795) en est un exemple français marquant. Les proches du pouvoir ont puissamment bénéficié de son expansion initiale, avant que les enjeux de puissance et de gains s'emmêlent de façon inextricable, jusqu'à l'effondrement de l'ensemble.

Lire aussi (2018) | [Les dix ans de Lehman Brothers : « Le rêve "merveilleux" de John Law »](#)

C'est ce qui nous guette, bien plus que le désordre de la « *banque libre* » américaine du premier XIX^e siècle, dont les acteurs restaient modestes et éloignés du pouvoir, un modèle souvent revendiqué par [les libertariens états-uniens](#), malgré son inefficacité démontrée. Les économies de réseau, si puissantes en matière monétaire, sont aujourd'hui renforcées par la puissance des réseaux d'information et du numérique.

Avec la mondialisation, l'échelle optimale est mondiale : les plus grands acteurs en sont conscients. Leur position est renforcée par la difficulté de répliquer rapidement des systèmes techniques aussi complexes. Les monnaies et les systèmes de paiement nationaux sont dès lors menacés, et, avec eux, l'indépendance des nations concernées. En effet, dans [le néomercantilisme américain](#), les frontières entre public et privé s'effacent dès lors qu'un objectif commun de domination est partagé. Si l'Europe ne maîtrise pas plus sa monnaie que les systèmes de paiement qui la font circuler, elle se retrouvera à la merci de hausses de tarifs ou de « pannes » si coûteuses qu'elle sera contrainte de subir le diktat de ceux qui les contrôlent.

Lire aussi | [Une nouvelle alliance européenne dans les paiements](#)

Face à ces menaces, nombre de pays mettent en place des monnaies numériques de banque centrale, qui devraient permettre des paiements aussi sûrs et aussi efficaces – au moins au sein de leurs frontières –, et plus respectueux de leur souveraineté. Malgré les réticences des banques qui y voient une menace pour leurs dépôts, la Banque centrale européenne (BCE) s'est attelée à un tel projet, et semble l'avoir accéléré depuis l'alliance états-unienne entre le pouvoir et les Big Tech. On ne peut que regretter que la mise en œuvre des projets de la BCE soit aussi lente par rapport à la vitesse de diffusion des monnaies privées, sauf si cette lenteur est un gage d'efficacité durable.

Lire aussi | [« Pour sortir de la dépendance européenne aux Big Tech, il faut une politique numérique non alignée »](#)

Pierre-Cyrille Hautcœur (Directeur d'études à l'EHESS (Ecole d'économie de Paris))